



BNP PARIBAS

Société anonyme au capital de 1.849.294.770 euros
Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS
662 042 449 RCS PARIS

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2006

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF, le présent descriptif a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions envisagé par BNP Paribas.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.bnpparibas.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par l'émetteur au 22 mai 2006

A la date du 22 mai 2006, BNP Paribas détenait directement et indirectement au sens de l'article L 225-210 du code de commerce 6 434 727 de ses propres actions, soit 0,70 % du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus directement et indirectement par l'émetteur au 22 mai 2006

Les actions détenues directement et indirectement au sens de l'article L 225-210 du code de commerce par BNP Paribas au 22 mai 2006 sont affectées aux objectifs suivants :

- 1 198 144 actions sont détenues dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- 5 236 613 actions sont détenues en vue de leur annulation.

Objectifs poursuivis par BNP PARIBAS

A travers le programme qui fait l'objet de la 5^{ème} résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 23 mai 2006, BNP Paribas entend racheter des actions :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- aux fins de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;

- dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Les actions rachetées pourront être annulées, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2006 précitée, conservées, cédées ou transférées par tous moyens.

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par BNP PARIBAS

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital de BNP Paribas, soit à la date du 22 mai 2006, 92 464 738 actions, ce qui représente, sur la base du prix maximal de rachat de 100 euros par action fixé par la cinquième résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2006, un investissement théorique maximal de 9 246 473 800 euros. Il est précisé que cette limite est susceptible d'évoluer en cas d'opérations affectant le capital social.

Les titres visés par le présent descriptif sont des actions BNP Paribas SA cotées au compartiment A d'Eurolist d'Euronext – Code ISIN FR0000131104.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du code de commerce, la société doit détenir en permanence directement et indirectement moins de 10 % de son capital social.

BNP Paribas détenant au 22 mai 2006 directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-10 du code de commerce 6 434 727 actions propres et au travers de sociétés contrôlées 3 250 418 actions supplémentaires, soit au total 1,05% de son capital social, elle est susceptible d'acquérir à la date du présent descriptif 82 779 593 actions, soit 8,95% de son capital, représentant 8 277 959 300 euros. Ce dernier montant est calculé en retenant le prix maximal d'achat de 100 euros par action fixé par la cinquième résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2006.

Durée et calendrier du programme

L'autorisation de rachat conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2006 sous réserve de l'approbation de la 5^{ème} résolution précitée sera consentie pour une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, soit jusqu'au 23 novembre 2007.

Tableau des opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 18 mai 2005 au 22 mai 2006

Pourcentage de capital détenu (direct et indirect ¹)	0,70 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	53 368 831
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe et indirecte ¹)	6 434 727
Valeur comptable brute du portefeuille (détention directe et indirecte ¹)	437 899 756 euros
Valeur de marché du portefeuille (détention directe et indirecte) ^(1, 2)	469 735 071 euros

(1) au sens de l'article L. 225-210 du code de commerce, hors autocontrôle

(2) au cours de clôture du 22 mai 2006

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	7 769 916	-
% du capital	0,84%	-
Cours moyen des transactions	66,90 euros par action	-
Montant	519 834 800 euros	-

BNP Paribas n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du précédent programme de rachat et ne détient aucune position ouverte sur produits dérivés au jour de la diffusion du présent descriptif.